



CONSEIL DES
ARTS DU
MANITOBA
ARTS COUNCIL

RAPPORT ANNUEL 2022/2023





CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES :

PAGE DE COUVERTURE | Danseurs ukrainiens. Photo gracieuseté de Rozmai Winnipeg CYMK Ukrainian Dancers Inc. • Vue de l'installation de *Da 4 Seasons / Niinwin Izhwebaadinoon/ Néwo ihkina* de Brennan McKay à Urban Shaman Contemporary Aboriginal Art, 2023. Photo par Theo Pelmus, gracieuseté d'Urban Shaman. • << IllumiSkate the Night >> à Nuit Blanche Winnipeg, 2022. Photo par Adam Kelly, photo gracieuseté de Culture Days.

COUVERTURE INTÉRIEURE | Apollo Suns se produit au le Cube, Old Market Square, dans le cadre du Festival international de jazz TD de Winnipeg 2022. Photo par John Giavedoni.

PAGE 1 | Photo gracieuseté du Chai Folk Arts Council. • Un batteur lors de la Winterruption WPG 2023 Round Dance au West End Cultural Centre. Photo par Dwayne Larson.

PAGE 2 | Un atelier hivernal de peinture sur bois organisé par le Mid-West Arts Council. • Photo gracieuseté de Manitoba Great Wall Performing Arts.

PAGE 3 | Photo gracieuseté du Winnipeg Film Group.

PAGE 4 | Photo gracieuseté du Festival des vidéastes du Manitoba. • Atelier de sculpture sur glace organisé par le Pembina Hills Arts Council.

PAGE 5 | Les élèves de l'école de théâtre du MTYP se produisent lors du gala 2023. Photo par Leif Norman, gracieuseté de Plug In ICA.

PAGE 6 | Bola Oriyomi (à droite) anime un atelier de danse yoruba au centre communautaire Osborne à Winnipeg. • Des élèves de la Duke of Marlborough School peignent des sections de toile pour créer un polyptyque, sous la direction de Marilyn McNish. • L'œuvre d'art murale polyptyque terminée, créée par les élèves de la Duke of Marlborough School avec Marilyn McNish.

PAGE 7 | Une paire de mocassins fabriqués par Rhonda Chartrand. • Des étudiants travaillant sur une paire de mocassins dans l'atelier de Rhonda Chartrand. • Maribeth Tabanera. Photo par BNB Studios.

PAGE 8 | Photo de l'installation *Le septième pétale d'une tulipe-monstre* à La Maison des artistes visuels francophones avec des œuvres de Caroline Boileau. Photo par Leif Norman. • Extrait vidéo de « Querencia » avec Kaitlyn Yott et Mary Galloway. Écrit et réalisé par Mary Galloway, produit par Jessie Anthony.

PAGE 9 | Le compositeur Ōrjan Sandred utilise des microphones de contact pour faire interagir la partie électronique de sa pièce avec l'interprétation au piano. • Kelly Bado. Photo par BNB Studios.

PAGE 10 | Photo gracieuseté de Di Brandt. • Couverture de *The Sweetest Dance on Earth* de Di Brandt, publié par Turnstone Press, septembre 2022.

PAGE 11 | Sara Stasiuk, membre du conseil d'administration du CAM, Ben Akoh, vice-président du CAM, Di Brandt, Roberta Christianson, présidente du CAM, et Lana Adeleye-Olusae, membre du conseil d'administration du CAM, lors de la cérémonie de remise du Prix de distinction des arts du Manitoba 2023. • Randy Joynt, directeur général du CAM, et Di Brandt lors de la cérémonie de remise du Prix de distinction des arts du Manitoba 2023.

PAGE 12 | À La Mode. Photo de Julianne Fournier-Broesky, photo gracieuseté de Le 100 NONS. • Tournée 2023 de Mic North. Photo gracieuseté du Manitoba Arts Network.

PRÉSIDENTE

Roberta Christianson

VICE PRÉSIDENT

Scott Baldwin (jusqu'en avril 2022)

Ben Akoh (à partir d'avril 2022)

MEMBRES DU CONSEIL

Dr. Lana Adeleye-Olusae
(à partir d'octobre 2022)

Naomi Forman

Jeffrey King (à partir d'octobre 2022)

Teresa Lee (à partir d'octobre 2022)

Sara Stasiuk

Josée Théberge

Vivian Thomson

DIRECTEUR GÉNÉRAL

Randy Joynt

PERSONNEL

Marian Butler, *Consultante principale de programmes*

Cathleen Enns, *Consultante de programmes*

Christie Fischer, *Coordinatrice exécutive (jusqu'en février 2023)*

Martine Friesen, *Consultante de programmes*

Bridget Hartwich, *Comptable principale*

Violet Houssin, *Spécialiste en communications*

Kodié Bernadette Keita, *Coordinatrice exécutive (à partir de mars 2023)*

Teresa Kowalke, *Administratrice de programmes*

Tracey Longbottom, *Consultante de programmes*

Cheryl Miki, *Consultante de programmes*

Vincent Post, *Analyste des processus et des données (jusqu'en mai 2022)*

Elyse Saurette, *Coordinatrice des communications*

Amina Sebaa, *Analyste de données et de subventions (à partir de mai 2022)*

Diana Sefa, *Administratrice de programmes*

Deirdre Tomkins, *Consultante de programmes*

Alaric Wiens, *Administrateur du système d'octroi des subventions (à partir de juin 2022)*

RECONNAISSANCE DES TERRES

Le Conseil des arts du Manitoba effectue son travail sur les terres ancestrales des nations Anishinaabeg, Cree, Oji-Cree, Dakota et Dene, et sur le territoire ancestral de la nation métisse. Nous reconnaissons que le nord du Manitoba comprend des terres ancestrales des Inuits.

Nos bureaux sont situés sur le territoire du traité no. 1, mais notre travail s'étend dans les traités no.s 2, 3, 4 et 5. Nous respectons les traités qui ont été conclus sur ce territoire et demeurons déterminés à travailler en partenariat avec les collectivités autochtones dans un esprit de réconciliation et de collaboration.

Nous reconnaissons que le savoir autochtone et la relation des peuples autochtones avec la terre, l'eau et l'air sont essentiels à un avenir durable pour tous.

Au Conseil des arts du Manitoba, nous respectons la vision du monde et la culture créatrice distinctes des collectivités autochtones en donnant la priorité à l'expression artistique et culturelle autochtone par le biais de nos programmes de subventions et initiatives.



VISION

Une province du Manitoba où les arts et la culture sont au cœur de la vie communautaire.

OBJECTIF

Le Conseil des arts du Manitoba fournit les moyens financiers nécessaires à la création et au partage des arts et de la culture au profit de tous les Manitobains.

MANDAT

Le Conseil des arts du Manitoba (CAM) est un organisme autonome de la province du Manitoba, établi en 1965 ayant « pour objet d'encourager l'étude, l'accessibilité et la réalisation ou l'exécution des travaux d'art ». Le Conseil accorde des subventions à des artistes individuels et à des organismes artistiques de toutes les formes artistiques, y compris le théâtre, les lettres, la danse, la musique, la peinture, la sculpture, l'architecture et les arts graphiques, et comprend d'autres activités créatives ou interprétatives similaires, notamment l'éducation artistique.

VALEURS

EQUITÉ

Le CAM s'efforce d'offrir du financement, des programmes et des politiques qui sont équitables pour tous. Nous reconnaissons que certains groupes font face à des obstacles et que, pour ces groupes, atteindre l'équité peut nécessiter des mesures ciblées.

DIVERSITÉ

Le CAM accepte les différences qui existent entre tous les Manitobains et cherche à ce que cette diversité soit représentée dans les œuvres que nous appuyons.

CRÉATIVITÉ

Le CAM apprécie l'expression originale des idées dans le travail que nous faisons et dans les projets que nous sommes fiers de financer.

COLLABORATION

Le CAM cherche à établir des partenariats afin d'utiliser efficacement nos ressources, atteindre des objectifs communs et maximiser notre impact. Nous valorisons une approche collaborative dans le travail des bénéficiaires de subventions du CAM.

OBLIGATION DE RENDRE COMPTE

Le CAM est toujours à l'écoute des intervenants et prend des décisions au nom des citoyens du Manitoba.

TABLE DES MATIÈRES

Lettre à la Première ministre	2
Rapport de la présidente et du directeur général.....	3
Appuyer les générations futures	4-5
Les arts au cœur de la vie communautaire.....	6-7
Reflets du Manitoba	8-9
Prix de distinction en arts du Manitoba 2023.....	10-11
États financiers	12-21
L'année en un coup d'œil.....	22

LETTRE À LA PREMIÈRE MINISTRE



Le 30 septembre 2023

L'honorable Heather Stefanson
Première ministre et présidente du Conseil exécutif

Madame la Première ministre,

Conformément aux dispositions de la *Loi sur le Conseil des arts du Manitoba*, nous vous soumettons, au nom de ses membres, le rapport des activités du Conseil correspondant à la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023.

Veuillez agréer nos salutations les plus sincères.



Roberta Christianson
Présidente, Conseil des arts du Manitoba



RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Il y a cinquante-huit ans, alors que le Conseil des arts du Manitoba (CAM) accordait sa première subvention, le Manitoba et le CAM étaient une province et un organisme très différents de ce qu'ils sont aujourd'hui. Nous nous efforçons à l'heure actuelle de faire en sorte que les politiques, les programmes et la langue d'usage du CAM correspondent au Manitoba d'aujourd'hui. Ce travail important exige que le CAM reste à l'écoute, qu'il apprenne et qu'il s'adapte afin de donner accès à des œuvres d'art qui témoignent des diverses expériences des Manitobains dans une province en pleine évolution.

Le CAM n'est pas seul dans ce processus d'adaptation. Les artistes et les organismes artistiques et culturels sont également aux prises avec l'évolution démographique, la crise climatique, la polarisation croissante de la société et les répercussions de la pandémie de la COVID-19. Pendant tout ce temps, ils continuent de travailler fort à partager leurs expériences importantes de façon équitable, durable et pertinente pour les Manitobains. Grâce à leur capacité d'éliminer les obstacles, de favoriser l'appartenance et d'encourager l'empathie, les arts et la culture sont plus importants que jamais lorsqu'il est question de bâtir le genre de communautés dans lesquelles nous voulons vivre. Quelques exemples figurent à titre indicatif dans les pages de ce rapport annuel.

Même si nous aimerions tous tourner la page sur la pandémie de la COVID-19, ses répercussions sont toujours évidentes dans le secteur des arts et de la culture. L'exercice 2022-2023 a marqué le retour aux pratiques en vigueur avant la pandémie, grâce au relâchement progressif du port obligatoire du masque, des exigences en matière de vaccination et des limites sur les rassemblements. Puis, à l'été 2022, alors que le désir de participer à des rassemblements et des célébrations était très évident, on a vu des assistances presque sans précédent lors de nombreux festivals et événements en plein air.

Mais il est devenu évident, lorsque l'été a cédé la place à l'automne, que le public des arts de la scène en salle n'était pas encore prêt à revenir aussi nombreux qu'avant la pandémie. Bien qu'il soit encore tôt pour savoir ce que sera la « nouvelle normalité », il est clair que la voie de l'avenir devra comprendre un recalibrage au sein du secteur.

Au cours des deux années précédentes, le CAM s'est principalement occupé d'intégrer de nouveaux programmes et d'offrir des soutiens extraordinaires liés à la COVID-19 au nom du gouvernement du Manitoba. Au cours de la dernière année, le CAM a pu se concentrer sur le travail de base, comme il est indiqué dans nos priorités stratégiques pour 2021 à 2023.

À la suite du relâchement des restrictions liées à la pandémie, le personnel du CAM a pu se déplacer dans la province pour rencontrer ses clients actuels et des clients potentiels en plus grands nombres qu'au cours des trois dernières années. Bien que Winnipeg soit notre base d'activités, nous devons desservir la province en entier; ces visites de rapprochement sont donc essentielles à la réalisation de notre mandat et de notre priorité à mettre l'accent sur **les arts dans nos communautés**. En 2022-2023, le personnel du CAM s'est rendu dans 20 communautés,

de Winkler jusqu'à Churchill, y compris sept communautés des Premières Nations dans les territoires visés par les Traités 1, 2 et 4.

À l'appui de notre priorité en matière d'**équité et de diversité**, nous avons mis à jour notre formulaire d'identification volontaire pour les candidates et les candidats à une subvention. Cet outil de collecte de données est essentiel pour savoir si les subventions individuelles du CAM tiennent compte des caractéristiques démographiques de la province. Cette mise à jour vise à ce que tout le monde se reconnaisse dans les choix disponibles, dans l'espoir qu'un plus grand nombre de personnes choisiront de participer afin de créer une image plus complète des subventions accordées par le CAM à des particuliers. Certaines des données recueillies figurent à la page 22 du présent rapport. Un aperçu complet se trouve dans le document d'accompagnement du présent rapport, la liste annuelle des subventions, qui est disponible dans la section Plans et rapports du site Web du CAM.

À l'appui de notre priorité en matière de **durabilité environnementale**, le CAM a entrepris une « évaluation environnementale » de l'organisme afin de trouver des moyens plus respectueux de l'environnement et moins intensifs en carbone de fonctionner et d'offrir des services. Ce processus systématique que nous avons entrepris en partenariat avec le *Green Action Centre* portait sur les opérations du CAM dans les domaines suivants : bâtiment et énergie, transport, déchets, nourriture, eau et végétation. La vérification a donné lieu à un plan d'action climatique qui oriente le CAM vers des opérations plus durables.

En jetant un regard rétrospectif sur l'année qui a été marquée par le début de l'après-pandémie, nous reconnaissons les défis à venir pour les artistes et les organismes artistiques et culturels qui apportent une contribution importante à notre province. Nous reconnaissons également les possibilités d'un avenir plus équitable et durable alors que le secteur fait son chemin vers un nouvel équilibre. Nous sommes reconnaissants envers le conseil d'administration et le personnel du CAM pour leur travail visant à faire progresser nos priorités stratégiques cette année tout en nous préparant à un où seul le changement reste certain.



Roberta Christianson
Présidente, Conseil des arts du Manitoba



Randy Joynt
Directeur général,
Conseil des arts du Manitoba



APPUYER LES GÉNÉRATIONS FUTURES

Le CAM investit dans la prestation durable de programmes et de services en arts de grande qualité qui ont de l'impact par les organismes artistiques et culturels du Manitoba grâce à ses subventions du programme Soutien - Fonctionnement. Le financement accordé dans le cadre de ce programme appuie le fonctionnement général des organismes établis du secteur artistique et culturel.

Nous présentons ci-après quelques organismes qui reçoivent des fonds de fonctionnement du CAM. Par leur programmation, ces organismes investissent dans leur communauté et dans le secteur des arts et de la culture en appuyant la prochaine génération d'artistes.

Festival des vidéastes

SOUTIEN – FONCTIONNEMENT

Le Festival des vidéastes du Manitoba (FVM) offre depuis 1992 une formation audiovisuelle aux élèves des écoles intermédiaires et secondaires francophones et d'immersion en français du Manitoba et d'ailleurs. Les jeunes cinéastes qui participent au FVM réalisent chaque année un nouveau court métrage en français sur un thème donné; ce travail annuel permet de créer un minimum de 10 vidéos, chacune d'une durée maximale de six minutes. Ces courts métrages sont ensuite projetés publiquement lors d'un gala et diffusés en ligne.

Au fil des ans, plus de 4 000 élèves ont participé aux programmes du FVM. Certains d'entre eux ont même choisi de faire carrière dans les domaines du multimédia, du cinéma et de la vidéo.

« Les élèves acquièrent des connaissances de l'industrie et apprennent à travailler en équipe et à collaborer avec leurs collègues. Pour les élèves, il s'agit d'une occasion unique de s'exprimer et de se sentir estimés par leurs pairs et par leur communauté.

De plus, le FVM renforce le sentiment d'appartenance des élèves à la communauté francophone du Manitoba et des autres provinces canadiennes, particulièrement le Québec. »

Émilie Michalik,
Coordonnatrice,
Festival des vidéastes
du Manitoba

Pembina Hills Arts Council

SOUTIEN – FONCTIONNEMENT

Fondé en 1988, le *Pembina Hills Arts Council* (PHAC) est un organisme fédérateur qui appuie la croissance des arts et de la culture dans la région de la vallée de la Pembina. L'organisme permet aux artistes locaux d'offrir des cours et de mobiliser la communauté, d'organiser des événements et des programmes et de collaborer avec d'autres organismes. Le PHAC est également responsable des activités du *Pembina Hills Arts Centre* à Morden.

Au cours de la dernière année, le PHAC a offert deux nouveaux cours destinés au jeune public : un cours de poterie et un cours de façonnage à la main, en plus de ses cours continus de poterie et de céramique. Il a organisé des expositions mensuelles au centre des arts, des concerts d'été, des lancements de livres, des spectacles de théâtre locaux et un brunch mettant en vedette des artistes drags.

« En tant que partie intégrante de la communauté, nous nous efforçons d'offrir des occasions d'acquérir de nouvelles compétences ou d'améliorer les compétences actuelles, ou tout simplement de participer à des ateliers créatifs et intéressants. Il y en a pour tous les goûts, des débutants aux plus avancés; nos cours posent un défi et servent de source d'inspiration pour explorer le monde de l'art. »

Liza Isakov, Coordonnatrice
administrative, Pembina Hills
Arts Council

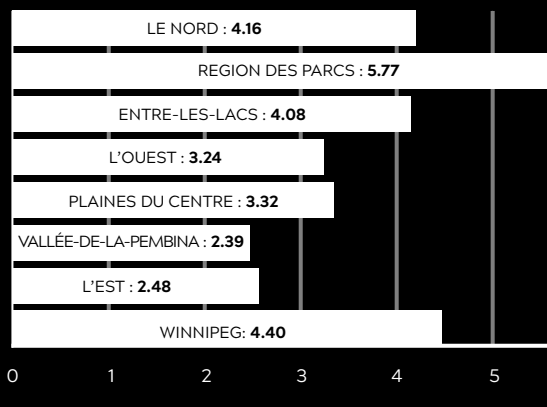


L'ÉTENDUE DU CAM DANS L'ENSEMBLE DU MANITOBA

Le CAM s'efforce de stimuler des possibilités créatrices pour les Manitobains, peu importe où ils résident dans la province.

Les estimations se fondent sur les rapports soumis en 2022-2023 au CAM pour 502 projets. Ces régions sont établies en fonction des divisions utilisées par Statistique Canada lors du recensement de 2021.

NOMBRE DE PROJETS FINANCÉS PAR LE CAM PAR TRANCHE DE POPULATION DE 10 000 PERSONNES



Manitoba Theatre for Young People

SOUTIEN – FONCTIONNEMENT

Fondé en 1982, le *Manitoba Theatre for Young People* (MTYP) est une compagnie théâtrale professionnelle qui se consacre à la création de pièces imaginatives, stimulantes et inclusives destinées à un jeune public. Le MTYP est situé à la Fourche à Winnipeg, d'où il rejoint environ 90 000 Manitobains qui assistent chaque année aux spectacles sur la scène principale, à des spectacles en tournée et à des ateliers d'art dramatique, ainsi que 1 600 enfants et adolescents qui s'inscrivent chaque année à l'école de théâtre du MTYP et au *Native Youth Theatre*.

Au cours de la dernière saison, le MTYP a présenté sept spectacles ainsi que des divertissements pour différents groupes d'âge. Deux pièces de théâtre, soit « *Cranked: The ReMix* », une production du *Green Thumb Theatre* et « *Frozen River* », une production du MTYP, ont été montées dans des écoles de tous les coins de la province.

« Les points positifs de notre saison 2022-2023 demeurent notre capacité à faire participer les artistes au MTYP à des projets que nous sommes ravis de partager avec le plus grand nombre de Manitobains possible. Nous rencontrons les enfants et les jeunes là où nous le pouvons et nous présentons des spectacles sur scène et des enseignements en salle de classe, de la façon la plus robuste et sécuritaire possible. »

Debra Zoerb, Directrice générale,
Manitoba Theatre for Young People

Plug In ICA

SOUTIEN – FONCTIONNEMENT

Fondé en 1972, *Plug In Institute of Contemporary Art* (ICA) est le plus ancien institut d'art contemporain reconnu au Canada. Au cours des 50 dernières années, le *Plug In* s'est développé pour servir le public local, national et international par ses expositions, ses événements et ses publications, amenant ainsi le meilleur de l'art contemporain au Manitoba tout en partageant la voix artistique unique de la province avec le monde.

Parmi les nombreux événements, expositions et programmes que *Plug In* a présentés au cours de la dernière année, mentionnons le quatrième volet de sa série d'expositions publiques hors site, intitulée *STAGES*. Six artistes locaux, nationaux et internationaux de tous les coins du Canada ont choisi, fait des recherches et réagi à divers secteurs de la ville de Winnipeg. En 2022, *Plug In* a également organisé son *Summer Institute*, un programme international gratuit de recherche pour artistes, mettant en vedette l'artiste invitée KC Adams.

« *Plug In* poursuit son mandat de diffuser l'art contemporain, aussi stimulant ou rébarbatif soit-il, auprès des Manitobains et met clairement en valeur notre conviction que l'art contemporain appartient à tous et chacun. »

Allison Yearwood, Directrice générale, *Plug In ICA*



LES ARTS AU CŒUR DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

Bola Oriyomi

PARTAGE – ARTISTES DANS LES COLLECTIVITÉS

En mars 2023, l'interprète et conteuse Bola Oriyomi a organisé une série de quatre ateliers au centre communautaire d'Osborne pour enseigner la danse traditionnelle yoruba. Grâce à ces ateliers, Bola a pu transmettre ses connaissances culturelles et sa pratique artistique à d'autres membres de la communauté et à des professeurs de danse. Ce projet a été financé par une subvention du programme Artistes dans les collectivités.

Une vingtaine de participants ont appris diverses techniques et mouvements de danse originaires de la culture yoruba de l'Afrique de l'Ouest. Ils étaient accompagnés de joueurs de congas, d'un joueur de sekere et d'un joueur d'agogo, tous en direct de la scène.

« Le fait de pouvoir enseigner mon métier me permet de partager mes talents avec la jeune génération et d'autres praticiens de la danse pour m'assurer que les styles de danse et la culture continuent de prospérer. Ce projet de danse m'a fait comprendre qu'il y a davantage de gens qui s'intéressent à la danse africaine que je ne le pensais. »

Bola Oriyomi



Marilyn McNish

PARTAGE – ARTISTES À L'ÉCOLE

En janvier 2023, l'artiste en arts visuels Marilyn McNish s'est rendue à Churchill pour organiser un projet de collaboration de deux semaines avec les élèves de l'école Duke of Marlborough. Ce projet a été financé par une subvention du programme Artistes à l'école.

Marilyn a créé un « polyptyque », une peinture murale divisée en sections, avec les élèves de la 8e à la 12e année. Travaillant en équipe, les élèves ont peint de nombreuses toiles qui, une fois assemblées, ont créé une grande œuvre d'art murale polyptyque cohésive. L'énorme composition sur 28 toiles a créé un jeu de couleurs et de nombreux dessins qui traitaient du paysage de Churchill, des couchers et des levers de soleil et des habitants, de la faune et de l'histoire de la ville.

« L'art est un langage universel qui touche tous les gens de toutes les cultures. Mon rôle, tel que je le conçois, consiste simplement à donner aux élèves les moyens de peindre leur vision sur la toile, sans jugement ni indifférence. »

Marilyn McNish





Rhonda Chartrand

PARTAGE - ARTISTES DANS LES COLLECTIVITÉS

Grâce à une subvention Artistes dans les collectivités, l'artiste Rhonda Chartrand a organisé un atelier gratuit de fabrication de mocassins en quatre séances tenues dans sa communauté d'origine, la Première Nation de Sagkeeng.

En juillet et août 2022, Rhonda a appris aux membres de sa communauté à mesurer, couper et coudre des mocassins, à perler les empeignes et à fixer la fourrure.

« Les arts que j'ai appris au fil des ans m'ont apporté beaucoup de joie. Je regrette de ne pas avoir commencé quand j'étais enfant ou adolescente, mais je n'ai pas de souvenirs de tels cours ayant été offerts chez nous. Je n'avais même pas entendu parler de mocassins ou de mukluks avant d'approcher la vingtaine, et quand j'ai vu ma première paire, j'étais tout de suite accrochée! Ce n'est que dans les 10 dernières années que l'artisanat traditionnel a connu une renaissance. »

Rhonda Chartrand

Maribeth Tabanera

SOUTIEN - LEADERS DES ARTS

À l'été 2022, Maribeth Tabanera, éducatrice, artiste et organisatrice communautaire de Winnipeg, s'est lancée dans un projet de mentorat autogéré pour aider à développer la scène émergente de Ballroom et la communauté de danse vogue de Winnipeg.

Soutenu par une bourse Leaders des arts, iel a assisté à des séances de perfectionnement professionnel et à des ateliers avec le danseur vogue et chorégraphe Matthew « Snoopy » Cuff, qui est engagé dans la scène de Ballroom de Toronto. Ensemble, iels ont animé le *Midsummer Night's Dream Mini-Ball* au Patio 340.

« Les grands leaders exercent leur pouvoir et leur privilège pour élever les autres de manière équitable et pas seulement eux-mêmes. Les leaders sont des visionnaires, mais comprennent que pour faire avancer la culture, cela doit se faire en solidarité mutuelle avec les collaborateurs. »

Maribeth Tabanera



REFLETS DU MANITOBA

La Maison des artistes

PARTAGE - PRÉSENTATION

En automne 2022, la Maison des artistes visuels francophones a accueilli une exposition intitulée « Le septième pétale d'une tulipe-monstre » ayant pour thème la conception du corps hors de la normale afin de s'en réapproprier l'étrangeté. Deux autres présentations de l'exposition, soit à la Galerie d'art Louise-et-Reuben-Cohen au Nouveau-Brunswick et à la Galerie de l'UQAM à Montréal, comprendront de nouvelles articulations des œuvres et des relations entre elles.

Grâce au financement d'une subvention Présentation, l'exposition offrait des œuvres du groupe de performances artistiques Ikumagaliit (composé de Laakkuluk Williamson Bathory, Cris Derksen, Jamie Griffiths et Christine Tootoo), Caroline Boileau, Helena Martin Franco et Winnie Truong, ainsi que des paroles de Mimi Haddam.



Mary Galloway

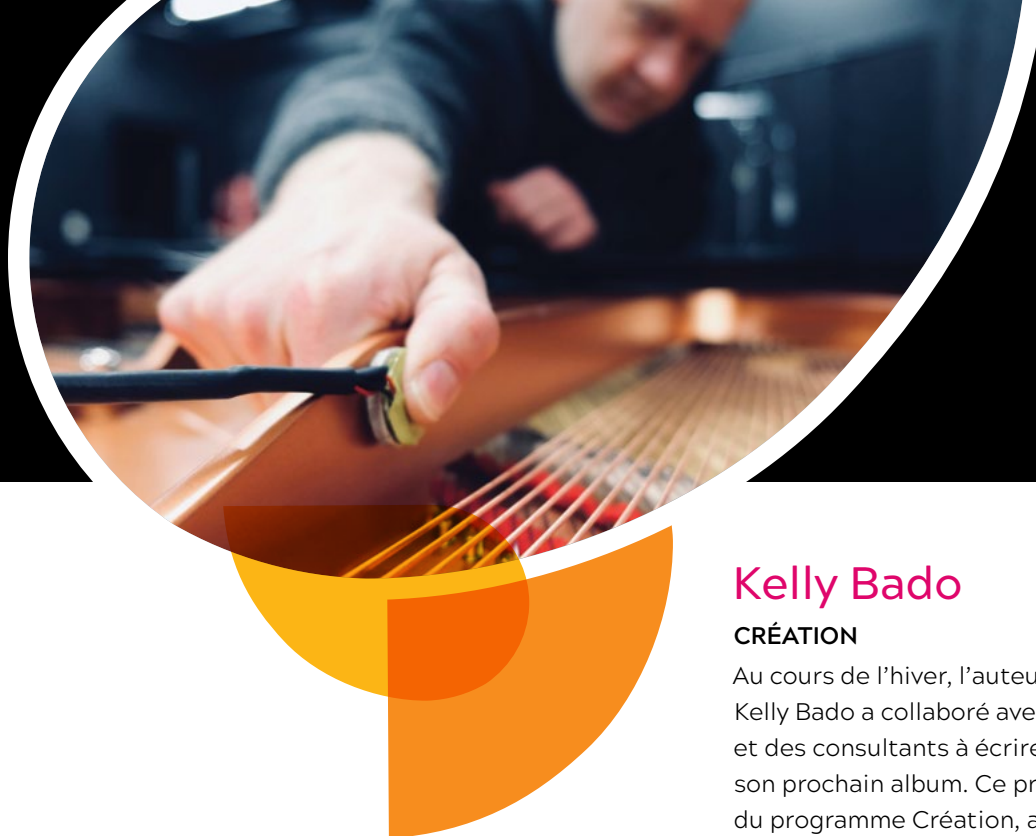
AUTOCHTONE 360

Avec l'aide d'une subvention Autochtones 360, la cinéaste Mary Galloway a achevé la postproduction de « Querencia » une websérie portant sur une histoire d'amour entre deux femmes autochtones queers. La série a fait son entrée sur les réseaux de diffusion en continu APTN LUMI et Revry en 2021 et a reçu plusieurs prix et mises en candidature aux Leo Awards et aux prix Écrans canadiens.

« Nous croyons que ce que nous voyons au petit et au grand écran peut façonner et transformer le monde, lance Mary Galloway. Avec cette série, nous faisons un pas vers la démythification des peuples autochtones de même que des personnes queers. La production entrelace les deux communautés d'une belle façon, à la fois honnête et sincère, et donne à ces deux groupes souvent bâillonnés une voix et un espace accueillant qui procure un sentiment d'appartenance. »

Mary Galloway





Örjan Sandred

CRÉATION

Grâce à une subvention Création, le compositeur Örjan Sandred a créé une nouvelle composition pour piano et audio électronique en temps réel portant sur le thème du changement climatique et de l'impact des êtres humains sur l'environnement.

L'œuvre intègre le talent de Megumi Masaki, pianiste vivant à Brandon, et de l'intelligence artificielle qui donne forme à la partie électronique en temps réel.

« À l'instar des gestes individuels qui affectent le changement climatique, avec cette composition j'espère que l'interprétation de la partition affectera l'évolution de la partie électronique en temps réel. À l'aide d'une analyse du son et des algorithmes de l'intelligence artificielle, la partie électronique apprend petit à petit les gestes du pianiste pendant la performance, et commence à les imiter, d'abord de façon très approximative mais ensuite de façon plus précise. Ce jeu d'imitation devient obsessionnel et incontrôlé, et ne pourra pas durer très longtemps. »

Örjan Sandred

Kelly Bado

CRÉATION

Au cours de l'hiver, l'auteure-compositrice-interprète Kelly Bado a collaboré avec des ingénieurs, des musiciens et des consultants à écrire et enregistrer la musique pour son prochain album. Ce projet, financé par une subvention du programme Création, a permis à Kelly de produire une nouvelle œuvre par laquelle elle a pu développer sa sonorité personnelle et ses capacités d'écriture tout en explorant de nouveaux thèmes.

Avec l'aide de ses collaborateurs Chris Burke-Gaffney, Jaylene Johnson et Frederick Baron, entre autres, Kelly traite dans sa nouvelle œuvre de ses expériences de femme et mère africaine qui tente de progresser dans sa carrière et de faire face à une industrie de la musique qui manque de vision.

« Je plonge tout à fait dans ce projet dans un esprit de collaboration, de partage et d'expérimentation. J'ai l'impression d'avoir choisi des collaborateurs talentueux et éprouvés qui viennent de milieux différents et qui ont des idées différentes. En m'appuyant sur leurs talents, je pourrai améliorer non seulement les chansons de ce projet, mais aussi mes compétences en écriture et mon expertise en tant que musicienne. Le résultat final sera une œuvre diversifiée au niveau des styles et des thèmes, et cohérente au niveau du son et du message. »

Kelly Bado



PRIX DE DISTINCTION EN ARTS DU MANITOBA

Di Brandt est la lauréate du Prix de distinction en arts du Manitoba 2023

Ce prix de 30 000 \$ est remis tous les ans à un artiste professionnel ou à un professionnel des arts/de la culture en reconnaissance du plus haut niveau d'excellence artistique et de contributions au développement des arts au Manitoba.



Di Brandt est une poétesse, essayiste, éducatrice, éditrice et écrivaine de fiction de Winnipeg. Elle est l'auteure de treize collections de poésie et d'essais et d'innombrables publications dans des anthologies et magazines nationaux et internationaux. Elle a joué le rôle de rédactrice en chef du volet poésie pour le compte des magazines manitobains Prairie Fire et Contemporary Verse 2, et a été la première poétesse lauréate de Winnipeg pour 2018 à 2020. Elle a occupé des postes de recherche et d'enseignement dans plusieurs universités canadiennes, y compris l'Université de Winnipeg et l'Université de Brandon. Di a aussi fondé et coordonné plusieurs événements littéraires et festivals, y compris la Journée mondiale de la poésie : La poésie dans plusieurs langues au Gas Station Theatre de Winnipeg.

Parmi ses nombreuses réalisations, Di a reçu le prix Or de poésie aux Prix du magazine canadien en 2020, le Prix Gabrielle-Roy avec Barbara Godard en 2010, le Prix national de poésie de la Canadian Authors Association (CAA) en 1995 et le Prix du livre du Manitoba McNally Robinson en 1990. En 2021, elle a reçu un doctorat honorifique de la MacEwan University.

« Di Brandt a été la première femme originaire des villages agricoles du sud du Manitoba à devenir écrivaine professionnelle et intellectuelle publique. Elle a joué un rôle extraordinaire dans ce qui est devenu la "nouvelle écriture mennonite" d'Amérique du Nord », a déclaré Maurice Mierau, le proposant de Di Brandt. « Di Brandt est l'une des écrivaines et activistes culturelles les plus accomplies du Manitoba et mérite grandement le Prix de distinction du Conseil des arts du Manitoba. »



« Le Conseil des arts du Manitoba est très heureux de remettre à Di Brandt le Prix de distinction en arts du Manitoba 2023 », a dit Randy Joynt, directeur général du CAM. Di est une auteure pionnière dont l'œuvre questionne et remet en question le statu quo - relativement à la place des femmes écrivaines, au rôle des arts dans le combat contre les changements climatiques, aux voix marginalisées - et a changé à jamais le paysage que dessine le mouvement littéraire canadien. »

AU SUJET DU PRIX DE DISTINCTION EN ARTS DU MANITOBA

Les nominations pour ce prix sont évaluées par un comité multidisciplinaire de pairs qui rend sa décision selon l'excellence artistique des œuvres du candidat et sa contribution au développement des arts au Manitoba. Les récipiendaires du Prix de distinction des années précédentes comprennent Daina Warren (2022), Alan Greyeyes (2020), Shawna Dempsey et Lorri Millan (2018), Diana Thorneycroft (2016), Robert Archambeau (2014).



« Di Brandt est l'une des écrivaines et activistes culturelles les plus accomplies du Manitoba et mérite grandement le Prix de distinction du Conseil des arts du Manitoba. »

Maurice Mierau



ÉTATS FINANCIERS

Responsabilité de la direction à l'égard de la communication de l'information financière

Les états financiers ci-joints ont été approuvés par le conseil d'administration du Conseil des arts du Manitoba (le « Conseil ») et leur responsabilité incombe à la direction du Conseil.

Ils ont été préparés par la direction conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public prescrites pour les gouvernements comme cela est recommandé par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public des Comptables professionnels agréés du Canada, et, ainsi, comprennent des montants qui se fondent sur les estimations et le jugement de la direction.

La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité de ces états financiers ainsi que de la mise en œuvre et du maintien d'un système de contrôles internes afin de fournir un degré raisonnable de certitude que l'information financière est fiable.

Le conseil d'administration veille à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière de communication de l'information financière, et est chargé d'examiner et d'approuver les états financiers.

Le conseil d'administration examine les états financiers du Conseil et recommande leur approbation au Conseil. Le conseil d'administration rencontre périodiquement la direction, ainsi que les vérificateurs externes, pour discuter des contrôles internes relatifs aux processus de présentation de l'information financière, à la vérification et aux questions de communication de l'information financière afin de s'assurer que chaque partie s'acquitte adéquatement de ses responsabilités, et d'examiner les états financiers et le rapport des vérificateurs externes.

Les vérificateurs externes, Fort Group Chartered Professional Accountants Inc., procèdent à un examen indépendant conforme aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et donnent leur avis sur les états financiers. Les vérificateurs externes ont accès libre aux membres de la direction financière du Conseil des arts du Manitoba et se réunissent avec eux au besoin.

Au nom de la direction du Conseil des arts du Manitoba,

Randy Joynt
Directeur général

Bridget Hartwich
Comptable principale



RAPPORT DU VÉRIFICATEUR INDÉPENDANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CONSEIL DES ARTS DU MANITOBA

OPINION

Nous avons procédé à la vérification des états financiers ci-joints du Conseil des arts du Manitoba (le « Conseil »), qui comprennent le bilan au 31 mars 2023 ainsi que les états des résultats, des variations de l'actif financier net et du flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date et les notes afférentes aux états financiers, y compris un sommaire des principales conventions comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints reflètent fidèlement, à tous les égards importants, la situation financière du Conseil des arts du Manitoba au 31 mars 2023 ainsi que les résultats de ses opérations et le flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

FONDEMENT DE L'OPINION

Nous avons réalisé notre vérification en fonction des normes de vérification généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section Responsabilités du vérificateur à l'égard de la vérification des états financiers du présent rapport. Nous sommes indépendants du Conseil conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à la vérification des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent en fonction de ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion de vérification.

AUTRES QUESTIONS

Les états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2022 ont été vérifiés par un autre vérificateur qui a exprimé une opinion sans réserve quant à ces états financiers le 21 juin 2022.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES RESPONSABLES DE LA GOUVERNANCE À L'ÉGARD DES ÉTATS FINANCIERS

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'inexactitudes importantes, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Pendant la préparation des états financiers, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du Conseil à poursuivre son fonctionnement, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité de l'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Conseil ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus de communication de l'information financière du Conseil.

RESPONSABILITÉS DU VÉRIFICATEUR À L'ÉGARD DE LA VÉRIFICATION DES ÉTATS FINANCIERS

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'inexactitudes importantes, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de présenter un rapport du vérificateur qui renferme notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'une vérification réalisée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute inexactitude importante qui pourrait exister. Les inexactitudes peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme importantes lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'une vérification réalisée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cette vérification. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des inexactitudes importantes, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures de vérification en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une inexactitude importante résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une inexactitude importante résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour la vérification afin de concevoir des procédures de vérification appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Conseil.
- Nous apprécions le caractère approprié des conventions comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude importante liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Conseil à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude importante, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs du rapport de notre vérificateur sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date du rapport de notre vérificateur. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Conseil à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre qui a donné une présentation fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance l'étendue et le calendrier prévus des travaux de vérification et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre vérification.


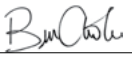
Fort Group

Comptables professionnels agréés

21 juin 2023, Winnipeg (Manitoba) Canada

Bilan

Le 31 mars 2023

	2023	2022
ACTIF FINANCIER		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 163 822 \$	2 734 130 \$
Comptes débiteurs (note 3)	3 398	597
Placements de portefeuille (note 4)	227 315	222 211
Sommes à recevoir de la province du Manitoba (note 6)	36 000	36 000
	1 430 535	2 992 938
PASSIF		
Comptes créditeurs et charges à payer (note 5)	136 926	157 861
Engagements afférents aux subventions et aux programmes	655 921	2 266 265
Avantages sociaux futurs (note 6)	157 598	141 592
	950 445	2 565 718
	480 090	427 220
ACTIF FINANCIER NET		
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations corporelles (note 7)	272 458	312 409
Charges payées d'avance	6 994	11 752
	279 452	324 161
	759 542 \$	751 381 \$
EXCÉDENT ACCUMULÉ		
Actifs inscrits à des comptes spéciaux (note 6) Collections (note 8) Engagement (note 10)		
Approuvé au nom du conseil d'administration	 Présidente du conseil d'administration	 Vice-président du conseil d'administration

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Résultats

Exercice terminé le 31 mars 2023

	Budget 2023	Réel 2023	Réel 2022
RECETTES			
Province du Manitoba - Subventions de fonctionnement et autres (note 9)	12 704 400 \$	12 704 400 \$	23 954 400 \$
Partenariats et autres contributions	95 000	134 516	115 044
Revenu de placement	2 500	38 591	2 231
	12 801 900	12 877 507	24 071 675
CHARGES			
Subventions			
Création (annexe 1)	700 000	738 650	809 167
Partage (annexe 1)	1 300 000	1 289 519	1 161 343
Soutien (annexe 1)	8 365 000	8 378 758	17 190 645
Apprentissage (annexe 1)	160 000	175 362	191 620
Autochtone 360 (annexe 1)	400 000	436 865	419 362
Reconnaissance (annexe 1)	80 000	79 758	86 766
	11 005 000	11 098 912	19 858 903
Subventions de programmes de la Direction des arts (annexe 2)	-	-	2 414 498
	11 005 000	22 273 401	10 812 025
Services aux collectivités artistiques (annexe 3)	172 000	137 101	142 239
Administration (annexe 3)	1 624 900	1 633 333	1 645 840
	12 801 900	12 869 346	24 061 480
	-	8 161	10 195
	751 381	751 381	741 186
	751 381 \$	759 542 \$	751 381 \$
EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT NET			
EXCÉDENT ACCUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE			
EXCÉDENT ACCUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE			

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

	Budget 2023	Réel 2023	Réel 2022
FONCTIONNEMENT NET	- \$	8 161 \$	10 195 \$
Immobilisations corporelles			
Acquisition d'immobilisations corporelles	-	(12 400)	(59 844)
Amortissement des immobilisations corporelles	48 000	47 878	45 526
Pertes sur la cession d'immobilisations corporelles	-	4 472	(2 943)
Produits de la cession d'immobilisations corporelles	-	-	354
	48 000	39 950	(16 907)
Autres actifs non financiers			
Variation due aux charges payées d'avance	-	4 759	(9 797)
MODIFICATIONS DES ACTIFS FINANCIERS NETS	48 000	52 870	(16 509)
ACTIFS FINANCIERS NETS AU DÉBUT DE L'EXERCICE	427 220	427 220	443 729
ACTIFS FINANCIERS NETS À LA FIN DE L'EXERCICE	475 220 \$	480 090 \$	427 220 \$

État des modifications de l'actif financier net

Exercice terminé le 31 mars 2023

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Rentrées (sorties) de fonds :	2023	2022
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent de fonctionnement net	8 161 \$	10 195 \$
Ajouter (déduire) les éléments hors trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	47 878	45 526
Pertes (gains) sur la cession d'immobilisations corporelles	4 472	(2 943)
	60 511	52 778
Variation du fonds de roulement hors trésorerie		
Comptes débiteurs	(2 801)	5 749 419
Comptes créditeurs et charges à payer	(20 935)	21 431
Engagements afférents aux subventions et aux programmes	(1 610 344)	1 764 730
Avantages sociaux futurs	16 006	15 920
Financement de durabilité	-	(5 750 000)
Charges payées d'avance	4 759	(9 797)
	(1 552 804)	1 844 481
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Achat des placements de portefeuille	(5 104)	(524)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(12 400)	(59 844)
Produits de la cession d'immobilisations corporelles	-	354
	(12 400)	(59 490)
VARIATION DE LA TRÉSORERIE	(1 570 308)	1 784 467
TRÉSORERIE, EN DÉBUT D'EXERCICE	2 734 130	949 663
TRÉSORERIE, EN FIN D'EXERCICE	1 163 822 \$	2 734 130 \$

État des flux de trésoreries

Exercice terminé le 31 mars 2023

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2023

1. NATURE DE L'ORGANISME

Le Conseil des arts du Manitoba (le « Conseil ») a été créé en 1965 à titre d'organisme autonome qui relève de la province du Manitoba en vertu de la Loi sur le Conseil des Arts dans le but « d'encourager l'étude, l'accessibilité et la réalisation ou l'exécution de travaux d'art ». Le Conseil accorde des subventions à des artistes et à des organismes artistiques professionnels de toutes les formes artistiques, y compris le théâtre, les lettres, la musique, la danse, la peinture, la sculpture, l'architecture et les arts graphiques, et comprend d'autres activités créatives ou interprétatives similaires, notamment l'éducation artistique.

Le Conseil est un organisme de bienfaisance enregistré (fondation publique) en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada) et, à ce titre, est exonéré de l'impôt sur le revenu.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

a) Méthode de comptabilité

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, soit les principes comptables généralement reconnus du Canada pour le secteur public, comme cela est recommandé par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public.

b) Comptabilisation des recettes

Transferts du gouvernement

Les transferts du gouvernement sans critères d'admissibilité ou stipulations sont comptabilisés dans les recettes lorsque le transfert est autorisé.

Les transferts du gouvernement assortis de critères d'admissibilité mais ne comportant aucune stipulation sont comptabilisés dans les recettes lorsque le transfert est autorisé et que tous les critères d'admissibilité sont respectés.

Les transferts du gouvernement assortis ou non de critères d'admissibilité, mais comportant des stipulations, sont comptabilisés dans les recettes dans la période au cours de laquelle le transfert est autorisé et tous les critères d'admissibilité sont respectés, sauf lorsque, et dans la mesure où, le transfert donne lieu à un passif.

Partenariats et autres contributions

Le revenu de partenariats et d'autres contributions est comptabilisé selon une méthode de la comptabilité d'exercice en fonction des accords sous-jacents.

Revenu de placement

Le revenu de placement est comptabilisé dans la période à laquelle il se rattache.

c) Charges

Toutes les charges engagées pour des biens et services sont comptabilisées selon une méthode de la comptabilité d'exercice lorsque les biens ou les services s'y rapportant sont reçus.

d) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse et les dépôts et placements à court terme, dont l'échéance originale est de trois mois ou moins.

e) Comptes débiteurs

Les comptes débiteurs sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation. Une provision pour créances douteuses est comptabilisée lorsqu'il existe une incertitude quant aux montants qui seront encaissés.

f) Placements de portefeuille

Les placements de portefeuille sont des investissements et des dépôts dont l'échéance initiale est supérieure à trois mois. Ces placements sont comptabilisés au coût.

g) Passif

Le passif comprend les obligations actuelles à la suite d'événements et d'opérations survenant avant ou au moment de la fin de l'exercice financier, dont le règlement peut entraîner le transfert ou l'utilisation d'actifs ou d'autres formes de règlement futurs. Le passif est comptabilisé lorsqu'il existe une mesure appropriée et que le montant en cause peut être raisonnablement estimé.

h) Engagements afférents aux subventions et aux programmes

Les engagements afférents aux subventions et aux programmes sont comptabilisés dans les charges lorsque le Conseil les a officiellement approuvés et qu'il s'est engagé à les verser. À compter de l'exercice terminé le 31 mars 2021, les charges afférentes aux subventions annulées des exercices antérieurs sont portées au crédit de la catégorie de charges afférentes aux subventions respective de l'année d'annulation; par le passé, toute annulation était présentée séparément comme subvention annulée dans les états des résultats.

i) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Le coût comprend le prix d'achat et les autres coûts d'acquisition. Les coûts des immobilisations corporelles, moins toute valeur résiduelle, sont amortis sur leur durée de vie utile estimative à l'aide de la méthode d'amortissement linéaire, de la façon suivante :

• Mobilier et équipement de bureau	5 à 10 ans
• Matériel informatique et logiciels	3 ans
• Améliorations locatives	Durée du bail

j) Charges payées d'avance

Les charges payées d'avance sont des paiements de biens ou de services qui généreront des avantages économiques au cours de périodes futures. Le montant payé d'avance est comptabilisé dans les charges de la période au cours de laquelle les biens ou les services sont utilisés.

k) Collections d'instruments de musique et d'œuvres d'art visuel

Le Conseil possède des collections d'instruments de musique et d'œuvres d'art visuel qui ne sont pas comptabilisées dans les présents états financiers, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. Se reporter à la note 8 pour les détails relatifs à la collection du Conseil.

l) Incertitude de mesure

La préparation des états financiers exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés de l'actif et du passif, sur la présentation des éventualités en date des états financiers, ainsi que sur les montants déclarés des recettes et des charges pendant la période visée par le rapport. Ces estimations font l'objet d'un examen périodique et les ajustements sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle ils sont identifiés. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

m) Instruments financiers

Les instruments financiers sont comptabilisés selon l'une ou l'autre des catégories d'évaluation suivantes : a) à la juste valeur; ou b) au coût ou au coût après amortissement de la prime.

Le Conseil comptabilise ses actifs financiers au coût. Ces actifs comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les comptes débiteurs, les placements de portefeuille et les sommes à recevoir de la province du Manitoba. Le Conseil comptabilise également ses engagements financiers au coût. Ces engagements comprennent les comptes créditeurs et les charges à payer ainsi que les engagements afférents aux subventions et aux programmes.

Les gains et pertes sur instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement de la prime sont comptabilisés dans les états des résultats de la période au cours de laquelle le gain ou la perte se produit. Les gains et pertes réalisés sur tout instrument financier évalué à la juste valeur, le cas échéant, sont comptabilisés dans l'excédent accumulé au titre de gains et pertes de réévaluation jusqu'à la date de leur réalisation; lors de la cession des instruments financiers, les gains et pertes de réévaluation accumulés sont reclassés dans les états des résultats.

3. COMPTES DÉBITEURS

	2023	2022
Intérêts courus	3 398 \$	243 \$
Autres débiteurs	-	354
	<u>3 398 \$</u>	<u>597 \$</u>

4. PLACEMENTS DE PORTEFEUILLE

Les placements de portefeuille consistent en des fonds communs constitués de comptes d'épargne. Au 31 mars 2023, la valeur marchande correspondait à la valeur comptable des placements de portefeuille, qui s'élevait à 227 315 \$ (2022 - 222 211 \$).

5. COMPTES CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

	2023	2022
Droits aux congés annuels accumulés	98 651 \$	90 496 \$
Salaires payables	22 062	27 884
Comptes fournisseurs et charges à payer	15 894	38 293
Droits aux heures supplémentaires accumulés	319	1 188
	<u>136 926 \$</u>	<u>157 861 \$</u>

6. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Prestations de retraite

Les employés du Conseil reçoivent des prestations de retraite suite à la participation des employés admissibles en vertu de la Loi sur la pension de la fonction publique (LPPF). Le Conseil participe sur une base de capitalisation intégrale et sa contribution de 73 395 \$ (2022 - 68 927 \$) représente le total de la charge de retraite pour l'exercice. En vertu de la LPPF, le Conseil n'a aucune autre charge à payer au titre des prestations de retraite à la clôture de l'exercice.

Indemnité de cessation d'emploi

À compter du 31 mars 1999, le Conseil des arts du Manitoba, à titre d'organisme autonome, est tenu de comptabiliser les indemnités de cessation d'emploi. La province du Manitoba a comptabilisé un passif d'ouverture de 36 000 \$ au 1er avril 1998 et le Conseil a comptabilisé des sommes à recevoir équivalentes de la province. Ces sommes à recevoir de la province sont destinées à couvrir les futures obligations du Conseil en matière de cessation d'emploi. Le Conseil est responsable de tout changement ultérieur aux indemnités de cessation d'emploi.

Au 31 mars 2023, le Conseil a comptabilisé une indemnité de cessation d'emploi de 157 598 \$ (2022 - 141 592 \$) sur la base des dispositions de son Guide des employés et des hypothèses les plus probables de la direction à l'égard de l'augmentation des cessations d'emploi et de la rémunération. Les hypothèses utilisées sont équivalentes à celles qu'utilise la province du Manitoba et comprennent un taux de rendement de 3,2 % (2022 - 3,2 %) et des augmentations salariales annuelles de 3,5 % (2022 - 3,5 %). La charge à payer fait l'objet de calculs actuariels et est mise à jour chaque année selon une formule comprise dans l'évaluation actuarielle la plus récente datée du 31 décembre 2019. Les évaluations actuarielles périodiques de ce passif peuvent déterminer que des ajustements sont nécessaires lorsque l'expérience réelle diffère des attentes ou lorsqu'il y a des changements dans les hypothèses actuarielles utilisées. Les gains ou pertes actuariels qui en résultent sont amortis sur la durée de vie active moyenne restante de 15 ans (2022 - 15 ans) du groupe d'employés.

Au 31 mars, les indemnités de cessation d'emploi comprennent les éléments suivants :

	2023	2022
Indemnités de cessation d'emploi au début de l'exercice	129 352 \$	112 352 \$
Charges d'intérêts	4 140	3 595
Coût de service courant	<u>12 946</u>	<u>13 405</u>
	146 438	129 352
Plus : gains actuariels non amortis	<u>11 160</u>	<u>12 240</u>
Indemnité de cessation d'emploi à la fin de l'exercice	<u>157 598 \$</u>	<u>141 592 \$</u>

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2023, le Conseil a versé des prestations de cessation d'emploi totales de zéro (2022 - zéro).

7. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2023			
	Solde d'ouverture	Acquisitions	Cessions (i)	Solde de clôture
COÛT				
Mobilier et équipement de bureau	195 640 \$	1 011 \$	(20 258) \$	176 393 \$
Matériel informatique et logiciels	717 526	9 294	(563 274)	163 546
Améliorations locatives	271 945	2 095	-	274 040
	1 185 111 \$	12 400 \$	(583 532) \$	613 979 \$
AMORTISSEMENTS CUMULÉS				
Mobilier et équipement de bureau	(134 858) \$	(16 073) \$	20 057 \$	(130 874) \$
Matériel informatique et logiciels	(710 650)	(4 401)	559 002	(156 049)
Améliorations locatives	(27 194)	(27 404)	-	(54 598)
	(872 702) \$	(47 878) \$	579 059 \$	(341 521) \$
	312 409 \$	(35 478) \$	(4 473) \$	272 458 \$

(i) Au cours de l'exercice, le Conseil a annulé le coût et l'amortissement cumulé des immobilisations corporelles qui n'étaient plus disponibles. Toutes les cessions dans le tableau de continuité ci-dessus concernent cette annulation.

	2022			
	Solde d'ouverture	Acquisitions	Cessions	Solde de clôture
COÛT				
Mobilier et équipement de bureau	185 766 \$	27 317 \$	(17 443) \$	195 640 \$
Matériel informatique et logiciels	713 617	3 909	-	717 526
Améliorations locatives	240 738	31 207	-	271 945
	1 140 121 \$	62 433 \$	(17 443) \$	1 185 111 \$
ACCUMULATED AMORTIZATION				
Mobilier et équipement de bureau	(136 430) \$	(15 871) \$	17 443	(134 858)
Matériel informatique et logiciels	(708 189) \$	(2 461)	-	(710 650)
Améliorations locatives	-	(27 194)	-	(27 194)
	(844 619) \$	(45 526) \$	17 443 \$	(872 702) \$
	295 502 \$	16 907 \$	-	312 409 \$

8. COLLECTIONS

Œuvres d'art visuel

La collection d'œuvres d'art visuel du Conseil compte 399 pièces actuellement confiées aux soins de l'Art Gallery of Southwestern Manitoba, à Brandon, au Manitoba et du bureau du Conseil, à Winnipeg, au Manitoba. Il n'y a eu aucune acquisition ni cession de pièces de collection au cours de l'exercice (2022 - zéro). Les charges totales concernant les pièces de collection au cours de l'exercice étaient de zéro (2022 - zéro). Selon l'évaluation la plus récente de la collection d'œuvres d'art visuel du Conseil réalisée en 2005, la valeur de marché de la collection s'élevait à 449 222 \$. Aucun montant relatif à ces pièces de collection n'est comptabilisé dans ces états financiers.

Instruments de musique

Le Conseil des arts du Manitoba détient une collection d'instruments à cordes conjointement avec les écoles de musique des universités du Manitoba et de Brandon; ces instruments sont réservés à l'usage exclusif des étudiants. Il n'y a eu aucune acquisition, cession ou dépense concernant des instruments à cordes au cours de l'exercice (2022 - zéro). Selon l'évaluation la plus récente faite en 2015, la valeur de ces instruments s'élève à 424 770 \$. Aucun montant relatif à ces pièces de collection n'est comptabilisé dans ces états financiers.

9. PROVINCE DU MANITOBA – SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT ET AUTRES

La ventilation du total des subventions de fonctionnement et autres provenant de la Province du Manitoba comptabilisées pendant l'exercice est la suivante :

	2023	2022
Subvention de fonctionnement	12 704 400 \$	12 704 400 \$
Autre - Financement de durabilité - 1 ^{er} versement	-	5 750 000
Autre - Financement de durabilité - 2 ^e versement	-	5 500 000
	12 704 400 \$	23 954 400 \$

Au cours de l'exercice précédent, le Conseil a reçu du financement pour le programme de la Direction des arts dans le cadre de sa subvention de fonctionnement normale. Le Conseil assumera dorénavant la responsabilité du programme de subventions de la Direction des arts, celui-ci étant graduellement intégré dans les flux de subventions normaux du Conseil (voir les annexes 1 et 2). En plus du financement pour ses subventions normales et celles du programme de la Direction des arts, le Conseil a reçu et a administré un financement additionnel de la Province du Manitoba totalisant 11 250 000 \$ pour soutenir la durabilité du secteur des arts et de la culture du Manitoba pendant la pandémie de COVID-19, lequel sera versé sous forme de subventions de

durabilité aux organismes et aux particuliers admissibles, une part de 100 000 \$ de ce financement de durabilité étant offerte pour les frais d'administration. Le Conseil a versé en tout 11 180 380 \$ en subventions de durabilité, laissant un solde de 69 620 \$ pour l'administration (voir l'annexe 1).

10. ENGAGEMENTS

En 2021, le Conseil a signé un bail de 10 ans, qui expire le 28 février 2031, pour ses espaces de bureau. Les engagements annuels futurs relatifs au bail (excluant certains frais d'occupation et impôts fonciers) pour les 5 prochaines années sont les suivants :

2024	108 885 \$
2025	108 885
2026	109 419
2027	115 290
2028	115 290
	557 769 \$

11. GESTION DES RISQUES

a) Risque de crédit

Le risque de crédit désigne le risque qu'une partie à un instrument financier manque à ses obligations, ce qui entraînerait des pertes financières à l'autre partie. Les instruments financiers susceptibles d'exposer le Conseil à un risque de crédit comprennent principalement la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les comptes débiteurs, les sommes à recevoir de la province du Manitoba et les placements de portefeuille.

Au 31 mars, l'exposition maximale du Conseil au risque de crédit était la suivante :

	2023	2022
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 163 822 \$	2 734 130 \$
Comptes débiteurs	3 398	597
Placements de portefeuille	227 315	222 211
Sommes à recevoir de la province du Manitoba	36 000	36 000
	1 430 535 \$	2 992 938 \$

Trésorerie et équivalents de trésorerie et placements de portefeuille :

Le Conseil n'est pas exposé à un risque de crédit important puisque ces montants sont détenus par une institution financière canadienne réputée et par le ministre des Finances.

Comptes débiteurs :

Le Conseil n'est pas exposé à un risque de crédit considérable puisque le solde constitue l'intérêt couru sur les placements.

Le Conseil établit une provision pour créances douteuses fondée sur son estimation des pertes potentielles. La provision pour créances douteuses est fondée sur les estimations et les hypothèses de la direction concernant les conditions actuelles du marché, les analyses de la clientèle et les tendances historiques en matière de paiements. Ces facteurs sont pris en compte pour déterminer si les comptes en souffrance sont autorisés ou radiés. Au 31 mars 2023, le solde de la provision pour créances douteuses était de zéro (2022 - zéro).

Au 31 mars 2023, le classement chronologique des soldes des comptes débiteurs était de 3 398 \$ réel (2022 - 597 \$ réel).

b) Risque d'illiquidité

Le risque d'illiquidité désigne le risque selon lequel le Conseil n'est pas en mesure d'honorer ses obligations financières lorsque celles-ci arrivent à échéance.

Le Conseil gère le risque d'illiquidité en maintenant des soldes de trésorerie suffisants et en participant à des examens de la part de la province du Manitoba pour assurer que le financement nécessaire lui sera versé pour qu'il s'acquitte de ses obligations.

c) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt désigne le risque selon lequel la juste valeur ou les futurs flux de trésorerie d'un instrument financier varient en raison des fluctuations des taux d'intérêt du marché. Les expositions au risque de taux d'intérêt découlent de la trésorerie et des équivalents de trésorerie ainsi que des placements de portefeuille.

Le risque de taux d'intérêt lié à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie est considéré comme étant faible en raison de leur courte durée. Le risque de taux d'intérêt lié aux placements de portefeuille est considéré comme étant faible puisque les dépôts originaux sont réinvestis à des taux de placement et selon des conditions similaires.

d) Risque de change

Le risque de change désigne le risque selon lequel la juste valeur ou les futurs flux de trésorerie d'un instrument financier varient en raison des fluctuations des taux de change. Le Conseil n'est pas exposé à un risque de change important puisqu'il ne détient aucun instrument financier important libellé en monnaie étrangère.

12. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés afin de refléter la présentation des états financiers consolidés adoptée pour l'année courante.

Annexe des charges liées aux subventions (Annexe 1)

Exercice terminé le 31 mars 2023

	Budget 2023	Réel 2023	Réel 2022
CRÉATION	700 000 \$	738 650 \$	809 167 \$
PARTAGE			
Présentation	300 000	309 051	414 003
Artistes dans les collectivités	400 000	397 870	459 440
Tournée	250 000	249 713	(5 209)
Artistes à l'école	350 000	332 885	293 109
	<u>1 300 000</u>	<u>1 289 519</u>	<u>1 161 343</u>
SOUTIEN			
Fonctionnement	8 140 000	8 136 583	5 713 540
Renforcement	75 000	57 126	130 206
Chefs de file du secteur des arts	150 000	185 049	166 519
	<u>8 365 000</u>	<u>8 378 758</u>	<u>6 010 265</u>
Financement de durabilité - Organismes	-	-	9 825 581
Financement de durabilité - Particuliers	-	-	1 354 799
	<u>8 365 000</u>	<u>8 378 758</u>	<u>17 190 645</u>
APPRENDRE			
Résidences	45 000	51 443	64 266
Déplacements et perfectionnement professionnel	65 000	73 919	58 604
Bourses	50 000	50 000	68 750
	<u>160 000</u>	<u>175 362</u>	<u>191 620</u>
AUTOCHTONE 360	400 000	436 865	419 362
RECONNAISSANCE			
Prix	30 000	30 000	30 000
Concours	50 000	49 758	56 766
	<u>80 000</u>	<u>79 758</u>	<u>86 766</u>
	<u>11 005 000 \$</u>	<u>11 098 912 \$</u>	<u>19 858 903 \$</u>

	Budget 2023	Réel 2023	Réel 2022
SUBVENTIONS DE PROGRAMMES DE LA DIRECTION DES ARTS			
Programme de soutien au fonctionnement des comités culturels	- \$	- \$	63 489 \$
Programme de soutien au fonctionnement des conseils des arts communautaires	-	-	363 703
Programme de subventions consolidées destinées aux programmes en arts	-	-	222 942
Programmes de subventions de fonctionnement destiné à la culture	-	-	367 800
Programme de soutien au fonctionnement des grands festivals artistiques	-	-	484 900
Programme de soutien au fonctionnement des organismes artistiques œuvrant à l'échelle provinciale	-	-	317 464
Programme de soutien au fonctionnement des centres d'art urbains	-	-	459 400
Appui au projet	-	-	134 800
	- \$	- \$	2,414,498 \$

Annexe des subventions de programmes de la Direction des arts (Annexe 2)

Exercice terminé le 31 mars 2023

(i) Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2023, les subventions du programme de la Direction des arts ont été intégrées dans le flux de subventions de fonctionnement du Conseil (voir l'annexe 1).

	Budget 2023	Réel 2023	Réel 2022
SERVICES AUX COLLECTIVITÉS ARTISTIQUES			
Droits et charges liés à l'évaluation par des pairs	100 000 \$	86 524 \$	102 765 \$
Banque d'œuvres d'art	15 000	15 000	15 000
Coûts d'accessibilité	20 000	13 557	540
Indemnité pour les régions éloignées et du nord	10 000	10 500	4 500
Diffusion externe	20 000	6 767	12 287
Soutien aux résidences	4 000	4 003	7 147
Recherche	3 000	750	-
	172 000	137 101	142 239 \$
ADMINISTRATION			
Salaires et avantages sociaux	1 175 000	1 211 931	1 179 256 \$
Loyer et rénovations	135 000	130 068	132 641
Droits de licence et soutien des TI	63 000	66 437	65 056
Communications et événements publics	70 000	52 638	92 949
Frais de bureau	40 000	49 267	43 418
Amortissement	48 000	47 878	45 526
Frais d'adhésion	22 500	21 406	22 941
Honoraires	31 400	18 672	36 699
Charges afférentes aux réunions du conseil d'administration	20 000	16 633	8 303
Charges du directeur général	5 000	8 605	-
Charges afférentes au personnel	15 000	5 326	21 994
Pertes (gains) sur la cession d'immobilisations corporelles	-	4 472	(2 943)
	1 624 900 \$	1 633 333 \$	1 645 840 \$

Annexe des services aux collectivités artistiques et des frais d'administration (Annexe 3)

Exercice terminé le 31 mars 2023

592

SUBVENTIONS

ONT ÉTÉ ACCORDÉES
POUR UN TOTAL DE
11.1M\$¹

L'ANNÉE EN UN COUP D'OEIL 2022/2023

Voici quelques-unes des principales données de l'an dernier. Pour obtenir la répartition complète de toutes les subventions que nous avons accordées l'an dernier, consultez la liste des subventions de 2022-2023 sur conseildesarts.mb.ca/a-propos/plans-et-rapports

341

ACCORDÉES À DES
INDIVIDUS² POUR
UN TOTAL DE
1.9M\$

251

ACCORDÉES À DES
ORGANISMES ET GROUPES
POUR UN TOTAL DE
9.2M\$

PARMI LES INDIVIDUS SUBVENTIONNÉS³:

- 21% sont des personnes noires ou de couleur
- 22% sont des Premières Nations, des Métis ou des Inuits
- 21% sont sourds ou vivent avec un handicap
- 11% sont francophones
- 19% sont issues de la communauté 2SLGBTQ+

Les candidats et candidates à une subvention ont demandé un financement total de **13 500 194 \$**

Le CAM a embauché **170** évaluateurs externes pour examiner **1191** demandes⁴

133 subventions ont été accordées à des candidats et candidates de l'extérieur de Winnipeg⁵

124 candidats et candidates ont présenté leur première demande de subvention cette année



CONSEIL DES
ARTS DU
MANITOBA
ARTS COUNCIL

REMARQUES : Tous les chiffres renvoient aux demandes traitées au cours de l'exercice financier 2022-2023. Pour de plus amples renseignements, consultez la page : conseildesarts.mb.ca/subventions/resultats-des-concours-de-subventions. Les données sur la déclaration volontaire des candidats et candidates à une subvention du CAM sont fondées sur les renseignements que les particuliers nous communiquent dans leur profil de façon strictement volontaire. Les évaluateurs qui procèdent à l'examen des demandes n'ont pas accès à ces renseignements. Puisque le partage de ces renseignements avec le CAM est facultatif, nous ne disposons pas d'un tableau complet de la diversité représentée par les candidats et candidates à une subvention et pouvons donc sous-estimer le nombre réel de candidats et candidates dans ces catégories. 1. Ce chiffre ne comprend pas les subventions annulées. 2. Ce chiffre comprend toutes les subventions accordées à des artistes professionnels, à des gardiens du savoir autochtone, à des professionnels des arts/de la culture et à des étudiants en arts. 3. Ce chiffre se rapporte aux 341 subventions remises à des particuliers en 2022-2023, dont 147 accordées à des personnes autochtones, noires et de couleur (y compris 75 subventions à des candidats et candidates des Premières Nations, métis ou inuits), 70 accordées à des candidats et candidates S/sourds ou vivant avec un handicap, 39 accordées à des candidats et candidates francophones et 65 à des candidats et candidates 2SLGBTQ+. 4. Ce chiffre ne comprend pas les 49 demandes qui ont été présentées sans être évaluées par un jury, soit parce que les candidats et candidates les ont retirées ou qu'elles ont été jugées inadmissibles. 5. D'après le code postal, selon la classification utilisée par Postes Canada, les codes postaux commençant par R2 ou R3 étant réservés à la ville de Winnipeg.